

## ATTENTION !

**Cotiser à la Caisse des Ecoles, ce n'est pas verser à la coopérative de l'école !**

La Caisse des écoles est un établissement public communal qui fournit des aides aux élèves (sorties, concerts JMF, ...). La coopérative est gérée par les enseignants. Son budget est alimenté par le produit de ses activités (kermesses,...), les subventions (notamment celle de la Caisse des écoles) et les cotisations de ses membres.



À remplir et retourner dûment signé à l'école.

# *Bulletin d'adhésion* À LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES



Je soussigné(e)

nom et prénom : .....

Adresse : .....

.....

souhaite adhérer à la Caisse des écoles publiques de Poissy  
en qualité de :

Membre actif (5 € minimum)

Membre bienfaiteur (10 € minimum)

Je verse la somme de : ..... €

par :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor public

En espèces

Fait à Poissy, le ..... Signature :